

Paris, le 20 janvier 2012

N/Réf. : CODEP-PRS- 2012-003490

Monsieur le Directeur  
DEKRA Industrie  
Pôle Diversification  
34-36 rue Alphonse Pluchet  
92250 BAGNEUX

**Objet :** **Contrôle de supervision inopiné** réalisé dans le cadre de l'agrément qui vous a été délivré comme organisme chargé des contrôles en radioprotection.

Numéro d'inspection : **INSNP-PRS-2012-0940**

Date : 18/01/2012

**Réf. :**

1. Décision 2010-DC-0191 de l'ASN du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R.1333-95 du code de la santé publique.
2. Arrêté interministériel du 21 mai 2010 portant homologation de la décision n° 2010-DC-0175 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 février 2010 précisant les modalités techniques et les périodicités des contrôles prévus aux articles R.4452-12 et R. 4452-13 du code du travail ainsi qu'aux articles R. 1333-7 et R. 1333-95 d code de la santé publique.

Monsieur,

L'Autorité de Sûreté Nucléaire, en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en Ile-de-France par la Division de Paris.

Dans le cadre de ses attributions, la Division de Paris a procédé au contrôle de supervision inopiné visé en objet afin de vérifier la mise en œuvre des dispositions définies par votre service au regard des textes visés en référence pour la réalisation des contrôles techniques externes de radioprotection.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de ce contrôle ainsi que les principales demandes qui en résultent.

## **Synthèse de la visite de contrôle**

Cette supervision avait pour but de vérifier la mise en œuvre des dispositions définies par votre société au regard des textes visés en référence pour la réalisation des contrôles techniques externes de radioprotection.

Cette supervision a permis de vérifier le contenu de la prestation du contrôleur, depuis la phase d'introduction du contrôle jusqu'à la restitution des constats au titulaire .

Le contrôle de supervision a eu lieu dans le local du bâtiment du centre technique contenant une cabine d'un générateur à rayons X autoprotégée afin de réaliser des radiographies de contrôle d'échantillons de pièces automobiles.

Le contrôleur a été accompagné sur le site par le responsable sécurité prévention incendie et condition de travail assurant également la fonction de Personne Compétente en Radioprotection du site et étant, également, titulaire de l'autorisation de l'appareil contrôlé.

La prestation de l'intervenant a été jugée satisfaisante.

La vérification administratives du dossier et tous les points de contrôles ont été réalisés de manière exhaustive.

Cependant, le contrôleur ne disposait pas sur site du constat de vérification et du certificat d'étalonnage de l'appareil de mesure.

### **A - Actions correctives**

- Sans Objet

### **B - Demandes de compléments d'information :**

- **Actualisation de liste des contrôleurs** (*Décision en référence 1-Annexe 4-Chapitre 8-Exigences relatives au personnel- point 8.1-Effectifs*)

Le contrôleur habilité ne figurait pas sur la liste des contrôleurs transmise avec la procédure des titres d'habilitation référencée « DTQS-DINS-PAQ-RAY-003A1R01-2010 »: pour l'agence Ile de France. du dossier avec l'indice du 12/04/2010.

Cependant, le contrôleur disposait d'une carte de qualification RAD 3.

**B.1. Je vous demande de me transmettre la liste actualisée des contrôleurs habilités et leur domaine d'habilitation.**

- **Transmission des constats annuels de vérification et certificats d'étalonnage** (*Décision en référence 1-Annexe 4-Chapitre9-Exigences relatives aux installations et aux équipements-9.6 à 9.10 :Etalonnage et vérifications*)

Bien que les appareils de mesures utilisés portent les marquages en cours de validité de la vérification périodique, le contrôleur n'a pas pu présenter le certificat d'étalonnage et le constat de vérification de l'appareil référencé, avec le numéro de série 113915 et numéro interne 023945.

**B.2. Je vous demande de me transmettre le certificat d'étalonnage et le constat annuel de vérification en cours de validité de l'appareil de mesures utilisé lors du contrôle.**

**C - Observations :**

**Sans objet.**

Je vous remercie de m'adresser, sous un délai qui n'excédera pas deux mois, les réponses aux demandes ci-dessus ainsi qu'une copie du rapport établi suite au contrôle externe supervisé.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNEE PAR : D. RUEL**